



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE



Collectivité  
Territoriale  
de **Martinique**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique



CAP Nord Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

## **Contrat de Convergence et de Transformation de la Martinique**

2019-2022

**8 JUILLET 2019**

*Vu l'article 9 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique,*

*Vu le plan de convergence et de transformation de la Martinique,*

*Vu la délibération de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 3 juillet 2019 autorisant le Président à signer l'avenant de clôture du contrat de plan Etat - Région 2015-2020 et à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022 ,*

*Vu la délibération de la communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique en date du 26 juin 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique en date du 28 juin 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Vu la délibération de la communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique en date du 21 mai 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convergence et de transformation 2019-2022,*

*Il est convenu entre :*

*D'une part,*

*L'État, représenté par Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la Région Martinique,*

*Et d'autre part,*

*- La Collectivité Territoriale de Martinique, représentée par Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président de la Collectivité Territoriale de Martinique,*

*- La communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, représentée par Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique,*

*-La communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, représentée par Monsieur Eugène LARCHER, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,*

*- La communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique représentée par Monsieur Alfred MONTHIEUX, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique,*

*que le présent document constitue le contrat de convergence et de transformation de la Martinique pour la période 2019-2022, déclinant le plan de convergence et de transformation. Les parties s'engagent à mettre conjointement en œuvre les actions contenues dans le présent contrat. Les participations financières contractualisées sont précisées dans l'annexe financière.*

Paris, le 08 juillet 2019

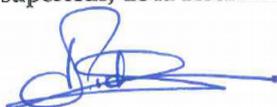
En présence de M. Emmanuel MACRON, Président de la République,

Le Premier Ministre,



Edouard PHILIPPE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,



Frédérique VIDAL

Le Préfet de la Région Martinique,  
Préfet de la Martinique



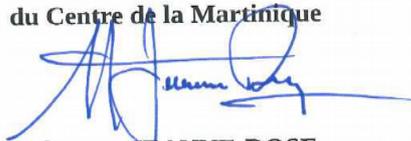
Franck ROBINE

Le Président de la Collectivité Territoriale de  
Martinique



Alfred MARIE-JEANNE

Le Président de la  
communauté d'Agglomération  
du Centre de la Martinique



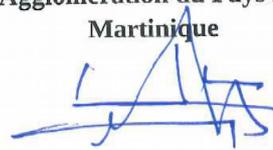
Athanase JEANNE-ROSE

Le Président de la communauté  
d'Agglomération de l'Espace  
Sud Martinique



Eugène LARCHER

Le Président de la communauté  
d'Agglomération du Pays Nord  
Martinique



Alfred MONTHIEUX

# SOMMAIRE

---

Introduction .....	7
Détail des axes thématiques .....	9
<b>I- FAVORISER LE BIEN ETRE ET L'ÉPANOUISSEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>Objectif 1 : Améliorer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes .....</b>	<b>9</b>
Moderniser les infrastructures d'enseignement .....	9
Investir dans les compétences .....	10
Soutenir lesorganismes d'accompagnement .....	11
Soutenir les initiatives « jeunesse » .....	11
<b>Objectif 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale .....</b>	<b>12</b>
Améliorer l'accès aux soins .....	12
Innover dans la prise en charge des personnes âgées .....	13
<b>Objectif 3 : Favoriser l'accès à la culture et au sport .....</b>	<b>13</b>
Favoriser l'accès à la culture .....	13
Favoriser l'accès au sport .....	14
<b>Objectif 4 : Favoriser l'accès au logement .....</b>	<b>15</b>
<b>Objectif 5 : Promouvoir l'égalité réelle femmes hommes.....</b>	<b>15</b>
<b>II. INVESTIR DANS LES FILIÈRES PORTEUSES .....</b>	<b>16</b>
<b>Objectif 1 : Créer un écosystème favorable à la structuration des filières .....</b>	<b>16</b>
Objectif 2 : Capitaliser sur l'agro-transformation .....	17
<b>Objectif 3 : Se tourner vers la mer .....</b>	<b>18</b>
Objectif 4 : S'engager dans le tourisme durable .....	19
Objectif 5 : Développer le potentiel énergétique .....	20
Objectif 6 : Systématiser le numérique .....	20
Objectif 7 : Dynamiser la filière BTP .....	21
Objectif 8 : Valoriser et protéger la biodiversité .....	22
Objectif 9 : Développer l'économie circulaire .....	22
Objectif 10 : Valoriser les sargasses .....	23
<b>III. ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>24</b>
<b>Objectif 1 : Augmenter la résilience face aux risques naturels .....</b>	<b>24</b>
<b>Objectif 2 : Renforcer la lutte contre les trafics et améliorer la sécurité routière .....</b>	<b>25</b>
<b>Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire .....</b>	<b>26</b>
Améliorer l'offre de desserte aérienne .....	26
Assurer le maillage numérique du Territoire .....	26
<b>Objectif 4 : Dynamiser les ZAE et les centres-bourgs .....</b>	<b>27</b>
Réhabiliter les ZAE .....	27
Accompagner l'aménagement durable dans les territoires .....	27
<b>Objectif 5 : Assurer la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement .....</b>	<b>28</b>
Plan Eau DOM .....	28
<b>Mise en œuvre et suivi du contrat</b>	
I – Mise en œuvre du CCT .....	30
II – Modalités de suivi du CCT.....	31
Référentiel Eco-conditionnalité .....	33

## ANNEXES

### 1 - Maquette financière

### 2 - Fiches Projets

### 3 - Projets Assises proposés au CIOM – volets agriculture alimentation et pêche aquaculture

## **INTRODUCTION**

Le 9 avril 2019, les membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ont adopté à l'unanimité le plan de convergence et de transformation de la Martinique pour la période 2019-2033. Élaboré dans le cadre d'une large consultation, ce plan porte une vision partagée entre l'État et les collectivités sur le territoire et les priorités autour desquelles celui-ci doit entreprendre sa transformation dans les quatorze prochaines années. **Le contrat de convergence et de transformation (CCT) en constitue la traduction opérationnelle pour la période 2019-2022.**

Le contrat de convergence et de transformation s'inscrit dans la droite ligne des Assises des outre-mer et du Livre Bleu, dont il reprend un grand nombre de propositions. Il s'inscrit également dans la continuité du contrat de plan État-Région 2015-2020 qu'il prolonge jusqu'en 2022.

Élaboré avec le même souci de concertation mis en œuvre pour le plan, il se décline autour de trois axes prioritaires retenus dans le cadre des Assises pour leur capacité à réaliser la cohérence entre les politiques de l'État, celles des collectivités et les attentes et propositions de la société civile.

Ainsi le premier axe « **Favoriser le bien être et l'épanouissement de la population** » s'attachera à permettre à ce que chacun puisse exercer ses droits fondamentaux et de bénéficier d'un accès effectif à l'éducation et à la formation professionnelle, à la culture et au sport, aux soins médicaux et à la prise en charge sociale, à l'ensemble des services publics.

Le second axe « **Investir dans les filières porteuses** » vise à asseoir davantage le développement économique de la Martinique sur la valorisation de ses ressources agro-environnementales, énergétiques, maritimes, touristiques, culturelles, architecturales, gastronomiques... Il s'inscrit en pleine cohérence avec les orientations du schéma territorial de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII) de la Collectivité territoriale de Martinique et prend en compte les 90 objectifs du plan bio-diversité. Le CCT permettra d'accompagner des projets structurants pour le territoire, dans le domaine du tourisme, de l'économie bleue, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables, du numérique et de la recherche. Un volet relatif à l'agriculture, à l'aquaculture et à la pêche a également été travaillé dans le cadre du CCT. Sa traduction opérationnelle et financière sera précisée lors du prochain comité interministériel des outre-mer.

Le troisième axe « **Attractivité et accessibilité du territoire** » vise, quant à lui, à favoriser un aménagement du territoire plus équilibré et prenant mieux en compte les enjeux climatiques, autour de centres-ville et centres-bourgs rénovés, de zones économiques redynamisées et d'une meilleure desserte, à travers notamment le projet de création d'un aéroport à Basse-Pointe. Il s'agit également d'achever le déploiement du très haut débit et d'accompagner la Martinique dans sa transition numérique. Il s'agit, enfin, d'améliorer la résilience du territoire à l'égard des risques naturels, notamment à travers la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles. Plusieurs propositions structurantes ont par ailleurs été travaillées dans le cadre du CCT dans une approche globale de la gestion des risques et dans une perspective de coopération régionale. Leur prise en compte sera étudiée dans le cadre de la préparation du plan d'action national risques naturels.

La transition écologique appelle un renouvellement profond de la conception des politiques publiques accompagnant les nécessaires évolutions technologiques et les transformations sociétales qui constituent ses piliers. Le CCT 2019-2022 appliquera des critères d'éco-conditionnalité pour sélectionner les projets financés dans le cadre du CCT et qui permettront d'enclencher sur les prochaines années la transition écologique et énergétique.

La concertation entre l'État, la CTM et les trois EPCI a permis **la contractualisation d'un engagement de 473,9 M€** qui, combiné aux programmes opérationnels européens 2014-2020 ainsi qu'aux financements publics spécifiques et privés pourraient financer **853,6 M€ d'opérations** sur la période 2019-2022.

## **DÉTAIL DES AXES THÉMATIQUES**

---

### **I - Favoriser le bien être et l'épanouissement**

#### **Objectif 1 : Améliorer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes**

Les jeunes martiniquais ont particulièrement du mal à accéder au marché de l'emploi. Chaque année, ce sont plus de 1.500 jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune qualification, alors même qu'avoir un diplôme constitue un facteur déterminant face au risque de chômage. En effet, 62 % des jeunes demandeurs d'emploi ne possèdent pas de diplôme, alors que les « bac +2 » ne représentent que 10% des jeunes demandeurs d'emplois. Les démarches d'accompagnement des jeunes vers l'emploi sont donc indispensables à notre territoire.

Dans ce contexte, favoriser l'accès des jeunes martiniquais à la qualification est une priorité. Il s'agit d'adapter l'offre scolaire, académique et de formation professionnelle aux besoins du territoire tout en poursuivant les actions préventives contre le décrochage scolaire. Il s'agit également de mener, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion, une action coordonnée d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire vers l'emploi et/ou la formation professionnelle.

#### **Moderniser les infrastructures d'enseignement**

Une attention particulière sera portée à la création ou la modernisation des infrastructures d'enseignement, notamment dans le secondaire et dans l'enseignement supérieur, à travers cinq projets structurants :

Le projet de pôle universitaire de santé, dont les phases études ont été menées dans le cadre des précédents CPER, sera ainsi concrétisé dans le cadre du CCT, avec une livraison prévue courant 2021. Il permettra d'accompagner le développement et l'évolution des formations aux métiers de la santé et d'accueillir des activités de recherche dans ce domaine.

Il s'agit également, à travers la création d'un pôle de formation innovant sur le campus de Fort de France, la rénovation des amphithéâtres des UFR, l'achèvement de la construction du restaurant universitaire et la création d'une maison de la vie étudiante, de poursuivre l'accompagnement de l'Université des Antilles (UA) dans la modernisation et la rationalisation de ses implantations. Ces investissements permettront à l'UA de répondre à l'évolution des normes d'enseignement, notamment en matière numérique, des normes techniques (résistance aux séismes, performance énergétique) et des besoins des étudiants, et de jouer ainsi pleinement son rôle dans le développement de la Martinique.

La création d'un second internat de la réussite à Saint-Pierre permettra l'accueil de 80 internes du lycée polyvalent Saint James, et contribuera à promouvoir l'égalité de la formation sur un territoire où les difficultés d'accès pénalisent le Nord alors qu'il est socialement plus défavorisé que le Centre et le Sud de la Martinique. L'internat proposera, outre l'hébergement dans des conditions matérielles adaptées, des activités d'accompagnement scolaire et d'ouverture culturelle assurant la qualité du projet pédagogique et éducatif.

La réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la CTM, du centre de ressources du Carbet des Sciences vise à doter la Martinique d'un équipement culturel novateur et attractif répondant à l'enjeu de développement et de diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation sur le territoire.

Enfin, une réflexion sera menée sur le regroupement en un seul et même lieu des services du Rectorat implantés sur les sites de Terreville à Schoelcher et de Tartenson à Fort-de-France, avec l'objectif de traiter les problèmes techniques et fonctionnels liés à la conception du bâtiment principal à Terreville qui accueille 250 agents sur 6900 m2. Une proposition de restructuration immobilière sera présentée en ce sens fin 2019 en commission nationale de l'immobilier de l'État.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
10,91 M€	22,30 M€

### **Investir dans les compétences**

En matière de formation, et malgré une nette amélioration du niveau de qualification de la population, la Martinique présente encore des indicateurs très en retrait de la moyenne nationale, avec près de 30 % de la population active ne disposant d'aucun diplôme.

Le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences (PACTE) vient concrétiser sur la période 2019-2022 les engagements de la CTM et de l'État à accompagner et accélérer la transformation des parcours de formation, des contenus pédagogiques et des pratiques d'acquisition des compétences, au service des entreprises et des personnes peu qualifiées, jeunes ou adultes en recherche d'emploi, pour édifier ensemble « la société des compétences ». Il se décline en quatre axes :

- Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés
- Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective
- Innover dans les territoires
- S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
69,07M€	94,02 M€	0,92 M€*

\* crédits valorisés du PLIE CACEM

### **Soutenir les organismes d'accompagnement**

Le soutien aux actions portées par l'association de gestion de l'environnement de la formation en Martinique (AGEFMA) sera poursuivi dans le cadre du CCT. Il s'agit notamment des actions menées par :

- le Centre d'Animation et de Ressources d'Information sur la Formation (CARIF) afin de garantir un accès de tous à l'information et à l'orientation vers les dispositifs de formation et de qualification et d'accompagner les structures de formation dans leurs démarches de modernisation tant en recherche pédagogique qu'en formation de formateurs ;

-la Cellule Régionale Inter-Services (CRIS-VAE) pour fournir aux professionnels de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et aux publics concernés la production et la diffusion d'une information adaptée sur les systèmes de validation et de certification, et porter une démarche de professionnalisation et d'animation du réseau ;

-l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), qui mène une réflexion sur l'évolution des enjeux et des besoins en emploi et en formation à l'échelle territoriale et sectorielle, réflexion indispensable pour anticiper et accompagner les mutations dans un territoire marqué par un niveau de chômage très élevé et de longue durée ;

-Le centre de ressources illettrisme (CRI), qui élabore en continu un état des lieux de l'illettrisme et accompagne les organismes de formation dans leur recherche d'innovation et leur démarche de professionnalisation.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
1,495 M€	1,495 M€

### **Soutenir les initiatives « jeunesse »**

Un grand nombre de propositions ont été formulées lors des Assises des outre-mer en faveur de l'insertion économique des jeunes, certaines d'entre elles portées par des jeunes martiniquais. Six initiatives choisies parmi les plus matures et les plus structurantes seront accompagnées dans le cadre du CCT :

-des solutions de mobilités innovantes (auto-école sociale, réseau de taxi-solidaire, plateforme de covoiturage, agence de location solidaire) ;

-une plateforme numérique d'information « des jeunes par les jeunes » dans un objectif d'insertion économique des jeunes les plus exclus du marché de l'emploi ;

-le dispositif Projet Initiative Jeunes (PIJ) destiné à aider les jeunes à créer ou reprendre une entreprise, dont le nombre de bénéficiaires sera porté à 70 par an et l'âge maximum reculé à 35 ans ;

-le dispositif Jeunes Innovants Repreneurs (JIR), qui vise à encourager les jeunes à s'engager dans des projets de reprise innovante par l'allocation d'une prime d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 euros ; Ce projet est complémentaire du dispositif d'accompagnement de l'entrepreneuriat des étudiants (dispositif PEPITE : pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) qui est valorisé.

-un projet de tiers lieu dédié à la promotion des initiatives et des talents des jeunes martiniquais ;

-le projet de bourse pour l'emploi porté par Pôle Emploi, qui vise à regrouper dans un guichet unique les offres d'emploi non pourvues ou difficiles à pourvoir, de manière à apporter des solutions aux employeurs en développant les compétences des demandeurs d'emploi et en mobilisant l'ensemble des opérateurs en matière de placement.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
0,91 M€	1,96 M€

## **Objectif 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale**

La Martinique connaît un vieillissement accéléré de la population du fait de l'amélioration de l'espérance de vie, de départs importants des jeunes ainsi que du faible taux de natalité inhérent, et du retour au pays de Martiniquais à l'âge de la retraite. Selon les projections de l'INSEE, la Martinique devrait ainsi devenir, en 2040, la deuxième région la plus âgée de France, après la Corse, avec 40% de la population de plus de 60 ans. Dans le même temps, le territoire manque de structures accueillant des personnes âgées dépendantes, avec un taux d'équipement en EHPAD 2,5 fois plus faible qu'en France métropolitaine.

Les Assises de l'outre-mer ont permis d'identifier des réponses structurantes et innovantes à cette problématique, qu'il importe désormais d'accompagner.

### **Innover dans la prise en charge des personnes âgées**

La réhabilitation de l'EHPAD Emma Ventura amorcée dans le cadre du CPER 2015-2020 sera poursuivie. Il s'agit de doter le CHUM d'une filière gériatrique complète et de développer un pôle d'excellence en gérontologie en Martinique. Le centre Emma Ventura constitue la structure la plus importante en Martinique, avec 275 lits d'EHPAD (sur les 1695 places existantes) et 90 lits d'USLD dont 8 lits identifiés de soins palliatifs gériatriques. Sa transformation à terme en centre gérontologique de référence permettra de répondre au parcours patient dans toutes ses dimensions : prévention, solutions intermédiaires entre EHPAD/USLD et maintien à domicile permettant de retarder l'entrée en institution, réadaptation, institutionnalisation. Le projet d'EHPAD hors les murs porté conjointement par l'Agence régionale de Santé et la CTM vise, quant à lui, à proposer l'ensemble des services d'un EHPAD au domicile en coordonnant les interventions et en sécurisant le domicile si nécessaire. La personne âgée bénéficie à son domicile des services dont elle bénéficierait en EHPAD : soins infirmiers, kinésithérapie, hôtellerie, restauration mais aussi la sécurisation de son domicile à travers des outils tels que la domotique et enfin un volet important consacré au maintien et développement des activités favorisant le lien social. Il s'agira, pendant la période 2019-2022, de tester l'ensemble de ces dispositifs afin de stabiliser leurs modèles économiques respectifs et d'étudier la possibilité de les généraliser à terme. Enfin, à travers le dispositif du « baluchonnage », il s'agit de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en proposant un service d'aide à domicile permettant au proche aidant de profiter d'un répit pendant une ou plusieurs nuits.

### **Améliorer l'accès aux soins**

Les projets de « bus dentaires » et de taxi social visent à améliorer l'accès aux soins dans les territoires enclavés, notamment ceux du Nord de la Martinique où l'offre de soins et de transports en commun est la plus déficitaire.

La réhabilitation et la sécurisation de l'hôpital du Carbet, maillon essentiel de la chaîne hospitalière de la Martinique, seront accompagnées pour garantir l'accès effectif aux soins des populations concernées.

Enfin, afin d'améliorer la détection précoce des cancers, des travaux seront menés en vue de l'installation au CHU de Martinique d'un cyclotron (financé par la CTM) et d'un TEP-Scan (tomographie par émission de positons). Pour accompagner la mise en œuvre du volet santé du CCT, l'agence régionale de santé s'engage à mobiliser ses ressources humaines et budgétaires aux côtés de l'État et de la CTM.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>ARS</b>
1 M€	5,06 M€	6 M€*

\* crédits valorisés

### **Objectif 3 : Favoriser l'accès à la culture et au sport**

#### **Favoriser l'accès à la culture**

La Martinique possède un réseau d'infrastructures culturelles et un patrimoine architectural riches mais fragiles, dont la préservation, la restauration et la mise en valeur constituent un facteur de renouvellement de l'offre touristique et répondent aux attentes de la population.

À travers les projets de développement et de modernisation d'équipements culturels de proximité tels que la réhabilitation des salles de spectacle au Lorrain, au Marin et au Prêcheur, le chantier muséographique et scénographique du Domaine de Fonds Saint-Jacques à Sainte-Marie ou les aménagements du Centre culturel Gradis à Basse-Pointe, le CCT vise à pallier la carence en lieux de diffusion artistique et culturelle, renforcer l'attractivité de ces sites et améliorer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit également de participer à la restauration du patrimoine architectural foyalais et à l'embellissement de l'environnement esthétique avec la poursuite des travaux sur la Cathédrale Saint-Louis et la Bibliothèque Schoelcher, toutes deux Monuments Historiques classés, ou encore la restauration du Pavillon Bougenot, répertorié comme de grand intérêt traditionnel. Il s'agit également de développer des projets d'équipements culturels ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics au patrimoine historique, culturel et naturel de la Martinique avec le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Saint-Pierre, qui dispose du label Ville d'Art et d'Histoire depuis 1990 (première commune des Outre-Mer), le Musée du Père Pinchon à Fort de France ou encore le projet de centre d'interprétation de la culture amérindienne de Vivé au Lorrain. Ces projets sont par ailleurs porteurs d'un potentiel touristique fort.

En matière de développement artistique, l'attention sera portée sur la formation initiale avec un projet ambitieux de mise en réseau des écoles artistiques – musique-danse-théâtre – au sein d'une école martiniquaise des arts (EMEA) à l'échelle du territoire, et sur la création au sein du Campus Caribéen des Arts, école supérieure d'art visuel, une galerie-école permettant de sensibiliser les étudiants aux problématiques des expositions et de présenter leurs travaux au public.

Enfin, il s'agit de promouvoir la valorisation et la diffusion des artistes martiniquais, au travers de projets structurants tels que « Passeurs de Mémoire », projet de série documentaire télévisée consacrée aux « trésors nationaux vivants » (patrimoine culturel immatériel) ou le projet de Musée d'art contemporain (restauration d'œuvres au sein de la collectivité et création de réserves), la programmation des principaux festivals, de musique notamment, et la participation des artistes à des forums ou salons professionnels, ou à divers événements, nationaux ou internationaux.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
3,87 M€*	12,88 M€	3,30 M€

\* En complément des crédits des programmes 175 (patrimoine), 131 (création), 224 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture), 119 (DGD Bibliothèques) et 123 (conditions de vie outre-mer) contractualisés à hauteur de 3,86 M€, l'État mobilisera une enveloppe d'environ 2,39 M€ sur le fonds exceptionnel d'intervention.

## Favoriser l'accès au sport

Il s'agit, à travers ce volet, de favoriser la pratique du sport pour la population martiniquaise, sport de haut niveau comme activité physique pour tous, tout en contribuant au rattrapage quantitatif et qualitatif de l'offre d'équipements sportifs.

Le CCT accompagnera la création de la première plateforme ressource de France en activités physiques et sport santé. Portée par l'Institut Martiniquais du Sport, cette plateforme permettra de faire travailler en cohérence les ressources locales (association Centre d'évaluation Sport santé et Unité fonctionnelle de médecine Sport et de l'exercice du CHUM) et d'offrir sur un même site, l'approche sanitaire et préventive par les activités physiques et sportives.

Le développement du sport de haut niveau en Martinique constitue un enjeu majeur pour un territoire traditionnellement pourvoyeur de talents dans ce domaine. Il s'agira de soutenir les projets de création ou de modernisation d'infrastructures d'entraînement pour les filières d'excellence, notamment dans le domaine de la voile et du nautisme. Il s'agira également d'accompagner dans leur mobilité les sportifs de haut-niveau ou engagés sur des filières, pour la formation et la conduite du double projet sportif et professionnel, dans le cadre de structures et d'encadrement de qualité leur permettant de progresser. L'optimisation et la modernisation du parc d'équipements sportifs du territoire fera l'objet d'un investissement fort de l'État et de la CTM. L'ambition est de permettre une mise à niveau quantitative et qualitative des équipements sportifs en tenant compte des diagnostics territoriaux approfondis afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club. Il s'agira de favoriser l'usage des équipements de proximité notamment en les réhabilitant et en mutualisant les équipements sportifs des établissements scolaires. Dans un objectif d'aménagement équilibré du territoire, il conviendra de moderniser certains équipements territoriaux structurants. Une liste indicative de projets d'ores et déjà identifiés figure dans la fiche projet en annexe du présent contrat.

S'agissant du financement de l'État, l'Agence nationale du Sport et le Ministère de l'outre-mer financeront à parité à hauteur de 9 M€ les projets, qui devront répondre à leurs critères d'éligibilité et à leurs procédures respectives.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
9 M€	8,48 M€

## Objectif 4 : Favoriser l'accès au logement

Dans le contexte de baisse démographique et de vieillissement de la population, il s'agit de répondre à la nécessité de développer une offre de qualité mais aussi de traiter l'enjeu de la vacance et de l'insalubrité des logements, par la réhabilitation ou la démolition, notamment dans les centres-ville. Si la décohabitation encore en cours et la vétusté du parc justifient pleinement la livraison de logements neufs, leur mise sur le marché ne doit pas générer de la vacance supplémentaire.

Une politique du logement adaptée doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance fine des besoins et des marchés locaux. C'est le sens de l'étude et de l'observatoire qui seront soutenus dans le cadre du CCT.

Par ailleurs, en Martinique, où l'absence de titres de propriété concerne un habitant sur trois, la re/constitution des titres de propriété et la sortie d'indivision conditionnent la mise en œuvre effective des stratégies de réhabilitation et de renouvellement urbain conduites dans les centres-villes. La création d'un groupement d'intérêt public (GIP) d'aide à la constitution de titres de propriété répond à ce constat. Le GIP mettra en place pour ce faire un fichier numérisé, assurera l'information des publics concernés et recrutera une équipe pour assurer la maîtrise de la procédure de titrement. L'objectif, une fois la structure constituée, sera de traiter 800 dossiers par an.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
1,23 M€	1,34 M€

### **Objectif 5 – Promouvoir l'égalité réelle femmes-hommes**

Érigée au rang de Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national qui doit trouver sa pleine application en Martinique au travers de ce contrat qui vise tout à la fois une convergence sur des objectifs partagés et une transformation vers une société plus inclusive et égalitaire, notamment au regard des indicateurs socio-économiques et démographiques de ces territoires.

Cette politique se déclinera dans une approche intégrée qui vise la transversalité de l'égalité dans toutes les politiques publiques mais aussi la mise en place des mesures spécifiques en faveur des femmes autour des trois champs d'intervention prioritaires suivants :

- la prévention et lutte contre toutes les formes d'agissements et de violences sexistes et sexuelles, y compris au travail, en mettant l'accent sur l'amélioration de la protection des victimes et en mobilisant les dispositifs nationaux ad hoc, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête Virage conduite en Martinique (avec le soutien du SDFE, de la DGOM et du CGET) disponibles fin 2019,
- la promotion de l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions et mise en œuvre de l'égalité salariale, au plus tard à l'horizon 2022, en mobilisant les dispositifs nationaux,
- la promotion de l'égalité dans la vie politique et sociale, diffusion de la culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes et exemplarité de l'État. Il s'agira tout particulièrement de renforcer l'autonomie des femmes dans la vie quotidienne.

En complément, le projet partenarial de logement de conjoint violent, porté par l'Alefpa contribuera à l'effectivité des mesures d'éviction du conjoint violent afin de garantir le maintien de la victime et des enfants dans le logement familial.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
0,97M€	1,17 M€

## **II - Investir dans les filières porteuses**

La Martinique est confrontée à des défis structurels spécifiques ou propres aux régions ultra-périphériques (RUP) européennes qui limitent le développement de son économie.

Son éloignement vis-à-vis de l'ensemble européen et du territoire métropolitain pèse négativement sur la mobilité des facteurs travail, capital et bien, renchérissant les coûts de production. Par ailleurs, l'exiguïté du territoire et ses caractéristiques géographiques limitent les facteurs de production et diminuent la rentabilité des activités économiques. Enfin la sensibilité du territoire accrue aux chocs (catastrophes naturelles ou accès aux matières premières comme le pétrole notamment) s'ajoute aux difficultés d'éloignement et d'étroitesse du marché.

La fragilité de son tissu économique dans lequel cohabitent de grands groupes souvent en situation de monopole avec de très nombreuses TPE-PME est d'autant plus nette pour le tissu industriel où la

micro-entreprise domine (77% des établissements n'avaient aucun salarié en 2010). L'ensemble de ces caractéristiques constitue des freins sérieux à la compétitivité des entreprises martiniquaises.

L'enjeu consiste donc à favoriser la création et la structuration de filières pour permettre un positionnement compétitif de la production martiniquaise sur le marché interne et le marché international.

### **Objectif 1 : Créer un écosystème favorable à la structuration des filières**

Dans un contexte de forte densité de petites entreprises, et de vieillissement de la population des entrepreneurs, il s'agira de **favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs**. Ces actions portées par la CCIM, et soutenues par la CTM, l'État et la CMA porteront sur l'accès à des données économiques d'aide à la décision à travers la création d'un observatoire économique et l'accompagnement à la reprise - transmission des entreprises..

**La recherche et l'innovation** seront encouragées, s'appuyant sur l'excellence des équipes de chercheurs du territoire et des installations de niveau européen dans un environnement Caraïbe faiblement doté en équipements similaires. L'ambition portée est de faire de la Martinique l'une des principales implantations de recherche française et européenne dans la zone, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation et des biotechnologies, de la biodiversité (terrestre et marine), des matériaux et énergies renouvelables et des éco-technologies.

Aussi le contrat de convergence et de transformation s'attachera t-il à soutenir des projets de recherche notamment dans le domaine de la valorisation du patrimoine scientifique, naturel et végétal, dans la suite des actions déjà menées dans le cadre du CPER 2015-2020.

Il prévoit également **la structuration** de la recherche transdisciplinaire par la construction d'un bâtiment universitaire de recherche, en lien avec la collectivité, pour développer une compréhension plus globale de divers phénomènes et faire émerger de nouveaux domaines de recherches pour proposer des produits innovants, générateurs d'activité économique. Enfin, l'accompagnement des structures innovantes sera poursuivi par le soutien du dispositif de la Technopole porté par la CACEM.

Dans un contexte économique local atomisé, centré sur les services et porté essentiellement par des petites entreprises, la structuration des filières sera soutenue notamment par des actions collectives de promotion sur des thématiques stratégiques (coopération interentreprises, normalisation, certification, essais et qualité).

De même, l'économie martiniquaise se caractérise par une faible ouverture à l'international et un manque d'intégration avec les marchés régionaux voisins. Il s'agira donc d'accompagner les entreprises locales dans leurs démarches d'accès aux marchés régionaux et internationaux, en proposant des outils collectifs et individuels.

Enfin, ce développement à court terme des filières s'accompagnera d'une réflexion plus macro-économique par la recherche d'un nouveau modèle de production, dans une dynamique d'économie circulaire, d'autant plus pertinente dans un contexte d'insularité et de nécessité de sécuriser au mieux les approvisionnements.

Le développement de l'activité économique passe par la poursuite de la **modernisation du dialogue social** afin de créer les meilleures conditions possibles de travail pour les salariés et les entrepreneurs. Outre le soutien des actions régulières de l'ARACT déjà portées lors du précédent CPER, il sera proposé de promouvoir la médiation préventive.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
2,49 M€ dont 0,520 M€ au profit de l'ARACT	2,79 M€	0,12 M€

## **Objectif 2 : Capitaliser sur l'agro-transformation**

L'agriculture martiniquaise a été traditionnellement orientée vers les produits d'exportation, aujourd'hui menacés sur les marchés européens.

Rétablir sa souveraineté alimentaire en densifiant sa production et en valorisant la filière agro-alimentaire constitue ainsi un des défis majeurs que la Martinique doit s'attacher à relever. Il importe, pour se faire, de :

- structurer la filière agricole,
- développer la disponibilité des matières premières agricoles à des prix compétitifs,
- développer des produits répondant aux tendances de consommation,
- faciliter l'accès aux financements pour la modernisation de l'appareil de production,
- adapter les outils de transformation et les process au contexte local.

Plusieurs propositions structurantes ont été formulées en réponse à ces enjeux, dans le cadre des Assises des outre-mer et des États généraux de l'alimentation. Elles visent à conforter la structuration de la filière agricole et d'agro-transformation par un soutien à la production et à la commercialisation des produits, l'accompagnement des niches porteuses et des filières nouvelles (café, cacao, produits mycologiques). Une attention particulière est portée en amont de la production (mise en place d'un schéma directeur de l'irrigation, accompagnement de la recherche fondamentale, création d'un pôle d'expérimentation agricole, d'une ferme tropicale intégrant une station expérimentale et un centre technologique de transformation) et en aval (chaîne logistique mutualisée, débouchés commerciaux à l'export de la production agricole).

Ces propositions constitueront la déclinaison opérationnelle du volet agricole du Livre Bleu. Elles seront, après consultation du comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) de la Martinique, remontées au ministère chargé de l'agriculture en vue des discussions pour leur prise en compte lors du prochain comité interministériel des outre-mer (CIOM).

## **Objectif 3 : Se tourner vers la mer**

Les activités liées à la mer sont longtemps restées cantonnées à la pêche côtière, à une petite activité aquacole et au transport maritime.

Les propositions formulées visent à conforter ces activités traditionnelles suivant des logiques de durabilité et de compétitivité, tout en favorisant l'émergence de filières innovantes. Le contrat de convergence soutiendra ainsi :

- l'aménagement et la rationalisation des zones portuaires pour en faire des zones d'activités économiques. Il s'agira d'accompagner le développement des ports et des zones d'activités associées,

dans le prolongement des investissements du Grand Port Maritime prévus dans le CPER 2015-2020, dans le contexte de l'élargissement du canal de Panama et du dynamisme de la croisière,

- le traitement des Bateaux Hors d'Usage (BHU), source de pollution pour les milieux marins,
- le développement des compétences maritimes, en créant une plateforme réunissant les acteurs de la recherche, de l'innovation, de la formation et des entreprises de la filière bleue, qui aura vocation à rayonner dans la Caraïbe,
- et la mise en œuvre d'actions de promotion du nautisme afin de créer une véritable attractivité économique et la réalisation d'équipements et de zones de mouillage organisé pour développer la plaisance.

Des propositions sont également formulées sur le développement d'une flotte de nouvelle génération pour répondre à la nécessité de reporter la pêche au large afin de faire face aux restrictions environnementales (chlordécone), sur la professionnalisation des marins-pêcheurs (centre de gestion et de ressources dédié) et sur l'implantation de l'aquaculture (création d'un centre technique aquacole). Ces propositions constitueront la déclinaison opérationnelle et seront transmises au ministère chargé de la pêche en vue des discussions pour leur prise en compte lors du prochain CIOM.

Participation des signataires		
État	Collectivité territoriale de Martinique	EPCI
14,79 M€	16,74 M€	3,82 M€

#### Objectif 4 : S'engager dans le tourisme durable

Promouvoir les richesses variées et exceptionnelles du territoire et permettre aux Martiniquais ainsi qu'aux touristes d'y accéder participent au rayonnement de la Martinique et à son développement économique et culturel. Il apparaît donc indispensable de promouvoir un tourisme durable, respectueux de la protection et de la valorisation de ce patrimoine.

La **structuration de l'offre autour de filières d'excellence** sera soutenue par la valorisation du patrimoine culinaire et le développement d'une nouvelle filière touristique autour du Rhum, le « spiritourisme ».

Elle s'accompagnera de l'**amélioration de la compétitivité de l'offre touristique**, qui permettra à la Martinique de mieux se positionner dans un environnement concurrentiel local et international. Pour ce faire, la labellisation des produits touristiques vise à mieux identifier la destination Martinique sur l'échiquier touristique international, et l'amélioration de la qualité et du niveau de formation des managers du secteur permettra la montée en gamme de la filière.

Enfin le soutien à l'aménagement de structures qui valorisent les expressions artistiques et culturelles du territoire pour en faire un facteur d'attractivité sera recherché, qu'il s'agisse d'améliorations de structures existantes (golf, finalisation du sentier nord de Grande Randonnée, valorisation du patrimoine sous-marin de Saint Pierre) ou de nouveaux outils (promotion du savoir-faire artisanal martiniquais dans le Nord de l'île, et mise en valeur des « grands Hommes et des grands Sites »). Ces projets seront accompagnés par la réalisation de 3 opérations relatives à l'aménagement du territoire des communes du Nord, portées par Cap Nord, et financés par des fonds État locaux.

Ces actions seront complétées par le **développement d'espaces d'aménagement touristique (EAT)** dans le sud de la Martinique, qui bénéficieront du financement du fonds exceptionnel investissement,

accompagnant ainsi l'essor du tourisme vert et la structuration de panels d'activités liés à la mer et au nautisme.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
3,20M€	21,28 M€	0,33 M€

### **Objectif 5 : Développer le potentiel énergétique et maîtriser la demande énergétique**

La Martinique, dans son schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) approuvé en juin 2013, s'est engagée à atteindre dans sa consommation énergétique finale 56 % de production en énergies renouvelables en 2020, et 100% d'ici 2030.

La maîtrise de la demande en énergie et l'efficacité énergétique seront recherchées notamment à travers l'accompagnement et le soutien des acteurs économiques en matière de performance énergétique des bâtiments publics et privés, en neuf et en rénovation. Le secteur du bâtiment étant le 2<sup>nd</sup> consommateur d'énergie finale en Martinique, l'efficacité énergétique des bâtiments constitue en effet une préoccupation majeure pour notre territoire tant les enjeux économiques et environnementaux sont importants. Les efforts se concentreront en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire ainsi que les systèmes d'éclairage. L'encouragement des démarches d'utilisation rationnelle de l'énergie auprès des entreprises et le soutien aux économies d'énergies au sein des collectivités compléteront ces actions.

La production d'énergie en Martinique est à 97 % d'origine fossile avec un niveau des émissions de gaz à effet de serre par habitant proche de la moyenne nationale. Si la Martinique possède un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, qu'elles soient solaires, éoliennes, géothermiques ou de biomasse, les solutions de stockage et de production dans un territoire soumis au risque cyclonique nécessitent des efforts de recherche et d'innovation importants qui seront soutenus.

L'atteinte de l'autonomie énergétique suppose dès à présent d'envisager un développement harmonieux des mobilités électrique et hydrogène. Dans un premier temps, les projets expérimentaux de flottes captives hydrogènes et électriques, avec infrastructure de recharge à partir d'énergies renouvelables, associées à une démarche d'optimisation des déplacements seront privilégiés. Puis concomitamment à la pénétration des énergies renouvelables dans la production électrique, des schémas territoriaux de déploiement d'infrastructures de recharge seront définis puis mis en œuvre.

Enfin, il s'agira de renforcer les dynamiques de territorialisation en accompagnant les collectivités dans des démarches intégrées et exemplaires relevant des thématiques énergie et gaz à effet de serre, d'urbanisme, de mobilité durable.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
8 M€	8 M€

Pour répondre à l'ensemble des objectifs sur ce sujet, des financements seront mobilisés par la CRE au travers de la CSPE.

Les crédits contractualisés par l'ADEME ont vocation à permettre de conclure une convention pluriannuelle tripartites Etat/ADEME/collectivités (par avenant à la convention pluriannuelle 2015 – 2020 annexé au CPER).

### **Objectif 6 : Systématiser le numérique**

Aujourd'hui, le numérique a pris une place prépondérante dans le quotidien des citoyens et des entreprises. Si la révolution numérique est bien ancrée en Martinique, la filière du numérique présente encore de fortes potentialités, aussi bien sur le territoire qu'à l'international, selon l'étude lancée en 2017 par la CCIM, la CTM et la Préfecture. Aussi, la promotion de la digitalisation des entreprises continuera-t-elle à être encouragée comme un facteur de compétitivité. L'innovation digitale relative aux **usages et services** demandera à être soutenue par l'accompagnement d'actions collectives portées par les chambres consulaires, les groupements des acteurs du numérique et les collectivités. Ces différents projets, appuyés par des actions de promotion, soutiendront la filière en favorisant la création de nouveaux marchés aux entreprises du numérique.

La poursuite du développement des **outils numériques collectifs** vise à moderniser, simplifier et encourager l'utilisation du numérique dans les services publics (e-administration, e-culture, e-santé, e-éducation) tout en soutenant l'offre publique de médiation numérique, d'autant plus nécessaire au regard des familles et des jeunes socialement isolés, et du vieillissement de la société martiniquaise. Ces actions sont porteuses d'innovation et de partage d'information, à même de pouvoir répondre aux problématiques du territoire.

Ainsi le développement des nouveaux services et outils numériques renforce-t-il la modernisation et l'attractivité du territoire tout en assurant la continuité territoriale, à l'image du projet porté par CAPNORD sur 18 communes du nord de la Martinique,

Enfin la stratégie de déploiement des réseaux, et des usages et services sur le territoire fera l'objet d'un futur schéma numérique du territoire que l'État et la CTM souhaitent établir, en s'appuyant sur la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), sur le schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN), et sur le précédent schéma des usages et services (SDUS) dans un contexte de déploiement du Très Haut Débit par la fibre optique sur tout le territoire.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
2,10 M€	7,50 M€	0,72 M€

### **Objectif 7 : Dynamiser la filière BTP**

La dynamisation de la filière BTP est un élément essentiel à l'évolution de l'activité économique du territoire. Elle repose sur l'amélioration de la visibilité économique de ce secteur, notamment en matière d'accès à la commande publique et à la mobilisation efficiente des moyens financiers et humains dans un territoire fortement exposé aux risques naturels. Pour ce faire, la création d'outils structurants (comme la Cellule économique Régionale de construction, le guide para- cyclonique, l'adaptation des Documents Techniques Unifiés) permettra de garantir la qualité des constructions. La valorisation du BTP martiniquais sera soutenue par une démarche de labellisation de l'artisanat, et la promotion des productions locales.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
0,18 M€	0,43 M€

## **Objectif 8 : Valoriser et protéger la biodiversité**

### **Connaissance, gouvernance et stratégie**

La Martinique est une réserve de biodiversité de premier plan, reconnue au niveau scientifique international. Cette biodiversité est cependant menacée à court terme, tant au niveau des écosystèmes terrestres que marins, en raison de l'anthropisation des espaces liée notamment au mitage urbain, et de dégradations liées tant aux phénomènes naturels qu'à l'action humaine.

Les espaces naturels de Martinique font l'objet d'un classement, d'une protection ou d'une gestion essentiellement au moyen des outils de la législation nationale. Pour compléter et améliorer ce dispositif de préservation, il conviendra de mener des études et inventaires des espèces présentes sur le territoire afin d'identifier les espèces menacées à protéger et lutter contre les espèces envahissantes.

Le contrat de convergence et de transformation soutiendra l'amélioration des connaissances de la biodiversité martiniquaise afin de mieux la préserver et la valoriser notamment sur le plan touristique. Il soutiendra des opérations de mise en valeur des sites naturels (Restauration de l'hydrologie de la forêt marécageuse du Galion et de la mangrove de l'Anse Bélune sur la commune de Trinité).

Le nouveau PNA pour le rétablissement de l'iguane des petites antilles (*Iguana delicatissima*) couvre la période 2018-2022 . LE PNA en faveur des tortues marines des Antilles Françaises porte sur 2018-2027

Le contrat soutiendra également l'ingénierie du Parc Naturel de Martinique, ainsi que la mise en œuvre de la charte du parc.

### **Projet de territoire**

Le CCT soutiendra la démarche engagée en vue de l'inscription de la Montagne Pelée et des Pitons de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription confèrera à ce patrimoine naturel une valeur universelle et un prestige qui auront un effet incitatif sur la mise en œuvre de mesures de préservation, et auront des retombées potentiellement positives pour le développement du tourisme.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
1,61 M€	1,33 M€

## **Objectif 9 : Développer l'économie circulaire**

### **Rattrapage structurel en matière de gestion des déchets**

La mise à niveau des infrastructures et des services de collecte pour répondre aux besoins de gestion globale des déchets est l'une des priorités de la Martinique. La maîtrise du risque de pénurie d'exutoire ainsi que les investissements contribuant au respect des directives européennes et réduisant les risques de contentieux communautaires seront au cœur des opérations prioritaires dans le cadre de ce contrat de convergence. L'accompagnement aux changements de comportements (prévention, geste de tri) sera renforcée. Les stratégies devront être adaptées à des publics très différents, dont les

degrés de conscientisation et de préparation au changement sont très hétérogènes. Elles devront notamment faire évoluer les représentations sociales fondamentales dans le passage à l'acte.

### Transition vers une économie circulaire

Par ailleurs, au-delà des efforts de financement d'infrastructures, les signataires s'engageront à soutenir la mise en place de démarches plus amont, plus larges et de plus long terme permettant d'assurer une transition durable vers une économie circulaire. Cet engagement passera par le soutien des filières de valorisation locales et la prévention. Il s'agira notamment d'animer les démarches territoriales d'écologie industrielle, de mettre en place des filières de recyclage à haute valeur ajoutée et pertinentes en fonction des spécificités économiques de la région, de soutenir l'innovation par l'éco-conception de biens ou services ou enfin d'accompagner des réseaux locaux de réparation et réutilisation de produits, en lien notamment avec l'économie sociale et solidaire.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
6,5 M€	6,5 M€

Les crédits contractualisés par l'ADEME ont vocation à permettre de conclure une convention pluriannuelle tripartites Etat/ADEME/collectivités (par avenant à la convention pluriannuelle 2015 – 2020 annexé au CPER).

### Objectif 10 : Valoriser les sargasses

Le contrat de convergence et de transformation comporte un soutien financier, à engager sur les 3 premières années du contrat, au programme de valorisation des algues brunes des Sargasses. En effet, depuis 2014, la Martinique fait face à un phénomène d'échouage massif de ces algues, sans commune mesure avec ceux constatés en 2011. La gestion concertée entre la Préfecture, les services de l'État concernés, les collectivités et les établissements agricoles ont permis d'établir des solutions immédiates et provisoires de gestion de ces épisodes d'échouage. Au-delà de la poursuite de ces actions de prévention et de traitement des échouages des algues sur les côtes (pose de barrages, chantiers d'insertion, équipements de ramassage, surveillance et études sanitaires et environnementales, aménagement sites de stockage...), il s'agira pour l'ADEME de financer les études et les investissements nécessaires à la mise en place de filières de valorisation (organique, énergétique, prétraitement) de cette matière organique dans une dynamique d'économie circulaire. Ce soutien financier se concrétisera notamment dans le cadre de l'AMI « Recherche » piloté par l'ANR, en partenariat avec la Région Guadeloupe et la Collectivité Territoriale de Martinique.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
2,4 M€	8 M€

Les crédits contractualisés par l'ADEME ont vocation à permettre de conclure une convention pluriannuelle tripartites Etat/ADEME/collectivités (par avenant à la convention pluriannuelle 2015 – 2020 annexée au CPER).

### **III - Attractivité et accessibilité du territoire**

#### **Objectif 1 : Augmenter la résilience face aux risques naturels**

La Martinique est confrontée de manière permanente à de nombreux risques naturels : sismique, cyclonique, volcanique, mouvements de terrains, submersion marine et inondation. De plus, les effets du changement climatique risquent d'accentuer la vulnérabilité du territoire et d'aggraver le niveau actuel de plusieurs aléas. On observe par exemple déjà une élévation du niveau de la mer engendrant une érosion significative du trait de côte sur certaines portions du littoral ainsi qu'une pluviométrie plus abondante sur certaines périodes générant des dégâts lourds comme lors du glissement du Morne Calebasse en site urbain.

L'ensemble des occupants des franges littorales peuvent être concerné par les effets du recul du trait de côte et les risques de submersion. Face à cette problématique, des stratégies urbaines adaptées restent à concevoir. La commune du Prêcheur, dont plusieurs quartiers sont très proches du trait de côte et de surcroît menacée par les Lahars, est engagée dans une démarche expérimentale de relocalisation dans le cadre d'un appel à projet du ministère chargé de l'écologie. L'ingénierie de cette démarche sera accompagnée dans le cadre du CCT.

En matière de prévention du risque sismique, les actions sont menées dans le cadre du Plan Séisme Antilles dont la phase 2 a été lancée en conseil des ministres du 27 juillet 2016 avec l'ambition d'amplifier le rythme d'avancement des opérations de confortement parasismique. Il s'agit d'appuyer les communes (écoles), le SDIS, les bailleurs sociaux (logements sociaux) et la CTM (collèges et lycées) pour la réalisation d'opérations de confortement ou de construction parasismique. Le Gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion au plan Séismes Antilles, en étroite concertation avec les collectivités territoriales des Antilles et les acteurs de la prévention du risque sismique. Outre la réduction de la vulnérabilité du bâti, il s'agira également d'accompagner les acteurs de l'aménagement et de la construction par des formations adaptées, de sensibiliser la population aux risques sismiques et tsunami, et d'améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque. La mise en œuvre et l'efficacité du plan repose sur une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs : l'État, collectivités territoriales, professionnels de la construction, particuliers, entreprises, associations, organismes scientifiques.

Enfin, lors des Assises des outre-mer, les acteurs martiniquais ont souhaité que des travaux spécifiques puissent avoir lieu sur les risques de sécurité civile, dans le contexte de l'après IRMA qui avait frappé St-Martin quelques mois plus tôt. Plusieurs projets structurants ont ainsi émergé, dans une logique globale de gestion des risques et de coopération régionale. Ces projets ont vocation à s'articuler autour d'un pôle « risques » selon trois axes de développement : renforcer la culture des risques, en amont des crises ; améliorer la résilience des hommes et des territoires ; s'appuyer sur la recherche et l'innovation. Leur prise en compte sera étudiée dans le cadre de la préparation du plan d'action national risques naturels.

Le montant du FPRNM inscrit au CCT au titre des crédits contractualisés porte seulement sur la mise en œuvre de la seconde phase du plan séisme Antilles, conformément à la maquette financière et aux projets de fiches projet.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
29,01 M€	14,25 M€

## **Objectif 2 : Renforcer la lutte contre les trafics et améliorer la sécurité routière**

### **Prévenir la délinquance**

Les territoires français en Caraïbe sont au cœur d'une zone de transit de la drogue, étant à la fois une plateforme de rebond de la cocaïne produite en Amérique du Sud et un point d'entrée pour la résine de cannabis en Caraïbe. Le projet Iguana porté par l'antenne OCTRIS Caraïbe, vise à consolider un réseau de professionnels de la répression du trafic de stupéfiants dans la zone.

#### **Améliorer la sécurité routière**

La sécurité routière est un enjeu prioritaire de l'État au niveau national comme en Martinique. Ces dernières années, l'action collective ainsi que la responsabilisation des usagers ont été bénéfiques. Pour autant, des comportements inappropriés se manifestant par des vitesses excessives, l'alcoolémie ou encore le non port du casque, sont encore à l'origine d'accidents graves et de drames humains. C'est pourquoi la sensibilisation est au centre de l'action publique afin de lutter efficacement contre les comportements rencontrés.

Cette politique de sensibilisation s'appuiera d'une part sur la réalisation d'une étude psychosociologique visant à mettre en évidence les racines culturelles des comportements accidentogènes afin de pouvoir définir les solutions les plus adaptées. Elle s'appuiera d'autre part sur une communication innovante, ciblant notamment le jeune public et utilisant la voie numérique, en plaçant la population Martiniquaise dans la position d'acteur de sa sécurité routière.

Parallèlement, l'aménagement d'une piste de sports mécaniques permettant d'accueillir des engins motorisés (auto et moto) contribuera à cet objectif d'amélioration de la sécurité routière en associant au sein d'un même équipement, loisirs, compétition, formation et sensibilisation à la sécurité routière.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
0,2 M€	0,31 M€

## **Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire**

### **Améliorer l'offre de desserte aérienne**

Le projet de construction d'un aéroport sur le territoire de la commune de Basse-Pointe, dans le Nord de la Martinique, vise à désenclaver le Grand Nord de la MARTINIQUE, alliant à la fois le développement économique et la diversification des flux touristiques, la sécurité civile du territoire en cas de crise, et par extension, les activités d'affaires.

Il s'agit de proposer une alternative essentielle à l'unique aéroport de Martinique, au Lamentin, en cas de catastrophe naturelle qui pourrait rendre impraticable les pistes de l'aéroport. Il constitue un élément fondamental pour la sécurité et la sûreté en temps de gestion de crise et d'organisation des secours.

En proposant des pistes dédiées aux petits et moyens porteurs, cet équipement contribuera de surcroît à promouvoir l'aéronautique en Martinique, et constituera indéniablement un moteur économique ouvert vers les îles de la Caraïbe, dans une région à redynamiser.

## Assurer le maillage numérique du territoire

Compte-tenu de l'effet d'entraînement induit par l'essor des technologies de l'information et de la communication en termes de gains de productivité directs (temps de transmission de l'information) et indirects (réorganisation du travail et des processus) sur l'ensemble des activités économiques, le déploiement du très-haut débit (THD) constitue une priorité économique pour la Martinique.

Le THD offre non seulement des perspectives d'amélioration de la productivité mais aussi un changement de paradigme entrepreneurial qui peut transformer les faiblesses structurelles du territoire (éloignement géographique) en avantages économiques pour nos entreprises (proximité des fuseaux horaires des États-Unis par exemple). En lançant le programme France Très Haut Débit décliné au niveau local par le Réseau d'Initiative Publique (RIP) de la collectivité territoriale, l'État et les collectivités offriront au territoire la possibilité de développer de nouveaux usages et services numériques, porteurs de croissance et d'emploi. Ce programme vise à achever la couverture de l'ensemble du territoire, qui ne serait pas déjà assurée par l'initiative privée.

Une des priorités du déploiement du THD sera de doter tous les établissements scolaires d'outils numériques. Les schémas directeurs d'informatisation des lycées et collèges définiront en complément la stratégie des collectivités relative à la maintenance informatique de ces établissements.

Valorisé dans le contrat de convergence et de transformation, le grand projet européen de déploiement du THD est financé à hauteur de 55 M€ par le PIA/FSN, 18,5 M€ par la CTM et 34,5 M€ par les fonds européens.

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
3 M€	8 M€

## Objectif 4 : Dynamiser les ZAE et les centres-bourgs

### Réhabiliter les ZAE

Les zones d'activité économique sont caractérisées par une forte mixité d'activités (commerce, industrie, artisanat, services) génératrice de conflits d'usage. La plupart d'entre elles, anciennes et dégradées, sont handicapées par une implantation anarchique d'activités en inadéquation avec les besoins ou les ressources du territoire. Il s'agira dans un premier temps de compléter l'étude diagnostic déjà réalisée sur les ZAE publiques avec une approche privée. Cette actualisation, et en fonction des grandes filières à structurer ou à restructurer, devrait se décliner en un plan d'action de requalification assorti d'un plan de déplacement inter-entreprises. Cette démarche de réhabilitation permettra ainsi de proposer une offre attractive d'implantation aux entreprises tout en évitant la poursuite du processus d'artificialisation des sols généré par la création de nouvelles ZAE.

La répartition entre les 3 EPCI du montant contractualisé EPCI est indicative à ce stade, les montants par EPCI seront déterminés au fur et à mesure des projets retenus.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
2,5 M€	3 M€	2,5 M€

## Accompagner l'aménagement durable dans les territoires

En dépit de la déprise démographique constatée ces dernières années, l'urbanisation de la Martinique reste marquée par une logique de diffusion urbaine, à travers l'extension des agglomérations d'une part et la poursuite des dynamiques de périurbanisation d'autre part. Dans le même temps, le vieillissement de la population, conjugués à une déprise marquée au Nord, une tendance à la métropolisation sur le centre et un mouvement de desserrement des ménages génère des besoins nouveaux en termes d'habitat, de services, de lieux de partage et de cohésion sociale.

L'aménagement durable de la Martinique passe par une reconquête de ses centres-villes et ses centres-bourgs. Cet objectif sera favorisé à travers trois priorités : il s'agira, en premier lieu, d'accompagner l'ingénierie urbaine des communes engagées dans des projets globaux de revitalisation de leurs centres-villes, dans le cadre du programme national action cœur de ville ou dans d'autres dispositifs ; il s'agira, ensuite, à travers la mobilisation du fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU), de favoriser le recyclage foncier et les opérations préalables à la production de logements sociaux ; il s'agira, enfin, d'accompagner les projets d'aménagement et d'équipements publics des collectivités.

Ces projets de territoire seront menés en cohérence avec les actions de la politique de la ville conduites dans le cadre des contrats de ville et en lien avec le volet « Politique de la ville » des programmes européens (PO FEDER/FSE de la CTM et PO FSE de l'État).

Le soutien à des projets d'aménagement des centres bourgs devra s'inscrire en cohérence avec les prochaines orientations gouvernementales relatives à un programme en faveur de la revitalisation des centres des petites villes exerçant des fonctions de centralité qui sera piloté par l'ANCT.

Lors de la programmation des crédits et la sélection des projets, il conviendra de tenir compte des enjeux d'articulation entre le FNADT (BOP 112) et les dotations d'équipements des collectivités (DSIL et DETR).

<b>Participation des signataires</b>	
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>
1,51 M€	6,61 M€

### Objectif 5 : Assurer la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement

#### Plan Eau DOM

Comme indiqué dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Martinique, la diminution de l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques passe par la poursuite de la mise aux normes de l'assainissement collectif (45 % du réseau), et par une action innovante en matière de mise aux normes de l'assainissement autonome (55 % du réseau).

L'assainissement collectif a bénéficié d'efforts importants de mises aux normes dans le cadre du précédent contrat, permettant de répondre pour partie aux risques les plus importants de contentieux européens au titre de l'application de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Toutefois, la

conformité en matière d'équipements, et en particulier de raccordements, demeure, elle, insuffisante et nécessite des investissements importants, tant pour l'entretien des réseaux que pour le renouvellement des ouvrages.

S'agissant de l'eau potable, la priorité reste l'amélioration du rendement du réseau actuellement de 68% en moyenne. Toutefois, les prélèvements étant dépendants à 94 % des eaux superficielles, il faudra augmenter la part prélevée sur les eaux souterraines, pour s'affranchir en partie des risques liés au carême, et avancer la réflexion sur la création d'une retenue et sur l'amélioration des transferts en eau.

Suite aux recommandations du Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique et à l'Évaluation de la Politique de l'Eau et suite à un rapport sur les services publics d'eau et d'assainissement dans les DOM, diligenté par les Ministres de l'environnement et des outre-mer à une mission d'inspection, un plan d'actions a été mis en place pour accompagner, sur dix ans les collectivités d'outre-mer compétentes en matière d'eau potable et assainissement, le « Plan Eau DOM ». Pour la Martinique, un document stratégique, rédigé en collaboration avec les collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement et l'Office de l'Eau de Martinique, le Contrat d'objectifs, a été approuvé le 14 décembre 2016 lors de la première conférence régionale des acteurs de l'eau.

L'intervention de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en Martinique à hauteur de 6,4 M€, pourra être portée à un montant maximal de 10 M€ en cas de besoin d'interventions complémentaires. Ces interventions devront être inscrites dans le cadre du Plan Eau DOM et donc découler de la mise en œuvre d'une démarche de Contrat de progrès.

Les demandes exprimées au titre du plan Eau DOM seront acceptées après une instruction technique destinée à vérifier la viabilité technique des projets et suite à leur examen par les instances de décision respectives, selon les modalités en vigueur propres à l'AFB, et notamment en conformité avec son programme d'interventions.

Les montants mentionnés pour l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sont inscrits, sous réserve des budgets votés par son Conseil d'administration et par celui du futur Office français de la biodiversité.

### **Outil de gouvernance de l'eau et de l'assainissement**

Le plan Eau Dom s'accompagnera de la définition ou de la réactualisation d'outils de gouvernance de l'eau et de l'assainissement notamment la réalisation d'une étude de faisabilité des solutions adaptées pour mettre en place une gouvernance unique en matière de production et d'adduction d'eau potable et la mise en place d'un observatoire des coûts d'investissement et d'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement.

<b>Participation des signataires</b>		
<b>État</b>	<b>Collectivité territoriale de Martinique</b>	<b>EPCI</b>
6,48 M€	15,05 M€	12,24 M€

### **I - MISE EN ŒUVRE DU CCT**

Pour l'État, au sein du SGAR, il est nommé un référent CCT, responsable de l'organisation de la mise en œuvre et du suivi du contrat de convergence et de transformation, chargé de l'animation et de la coordination des services des partenaires impliqués dans la gestion. Il sera le correspondant CCT du Ministère des Outre-mer et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Pour la Collectivité Territoriale de Martinique et les 3 EPCI, un référent CCT sera également désigné.

Les signataires conviennent que des avenants au contrat de convergence et de transformation pourront être signés afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu, le financement et les objectifs, de façon en particulier à ajuster si nécessaire la programmation du contrat sur les années 2021-2022, compte tenu des évolutions des PO post 2020. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

#### **Gouvernance du contrat**

Le Préfet et le Président du Conseil exécutif de Martinique mettent en place les instances de pilotage ainsi que des comités de programmation du CCT.

#### **Le comité de suivi**

Le Comité de Suivi du Contrat (CSC) est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil exécutif de Martinique. Il est composé d'élus, de représentants du monde socio-économique et de représentants des services des signataires dont les EPCI. Il pourra être élargi à des experts ou à des personnalités qualifiées. Il se réunit au moins une fois par an pour veiller à l'avancement du contrat et sera systématiquement consulté avant toute modification du contenu ou des conditions de mise en œuvre du contrat. Il valide le bilan annuel de l'exécution du contrat et veille à l'organisation de l'évaluation du CCT.

Les référents CCT de l'État et de la CTM sont en charge de la préparation du CSC. Pour faciliter la bonne articulation avec les fonds européens, le CSC et le Comité de Suivi Inter-fonds (CSI) pourront s'enchaîner.

#### **Le comité de programmation**

Le Comité de Programmation du Contrat (CPC) est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil exécutif de Martinique (ou leurs représentants). Il regroupe les services instructeurs tant de l'État que de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il se réunit au moins une fois par trimestre, en fonction des dossiers, pour la programmation des opérations du CCT. Le CPC peut être consulté exceptionnellement par écrit. L'ordre du jour est communiqué à l'ensemble des partenaires 15 jours avant la date du comité de programmation. Un état d'avancement du contrat est communiqué à chaque réunion du comité.

Les référents CCT de l'État et de la CTM sont en charge de la préparation du CPC.

Les dossiers présentés en CPC font l'objet au préalable d'une instruction par les services concernés, en fonction de la nature de l'opération ou de l'origine des crédits mobilisés. Les services instructeurs sont également responsables du suivi financier des objectifs et sous-objectifs du contrat qui leur incombent et des saisies dans le Système d'information du CCT.

Le CPC pourra proposer la déprogrammation des opérations n'ayant fait l'objet d'aucun début d'exécution dans les 18 mois qui suivent la décision d'attribution de subvention.

## **Le comité technique**

Le Comité Technique du Contrat (CTC) est co-présidé par un(e) représentant(e) du Préfet et un(e) représentant(e) du Président du Conseil exécutif de Martinique. Les référents CCT de l'État et de la CTM sont en charge de la préparation du CTC.

Il regroupe les services instructeurs tant de l'État que de la Collectivité Territoriale de Martinique, ainsi que d'autres services de l'État comme la DRFIP. Il vise à préparer le CPC en émettant pour chaque dossier présenté un avis favorable, réservé ou défavorable ou bien en ajournant le dossier pour une présentation ultérieure, sur la base des éléments présentés par le service instructeur.

Il se réunit systématiquement avant tout CPC. L'ordre du jour est communiqué à l'ensemble des partenaires 15 jours avant la date du comité technique.

L'engagement financier est assuré par les services gestionnaires de crédits. Les mandatements sont effectués par les gestionnaires de crédits au vu des certifications de service fait, effectuées par les services instructeurs

## **II - MODALITES DE SUIVI DU CCT**

### **Outils de suivi des crédits contractualisés**

Il s'agit de mesurer le taux d'exécution des financements de l'État, de la Collectivité Territoriale de Martinique et des EPCI ainsi que le niveau d'avancement des opérations. Le Préfet s'assure de l'implication régulière de l'ensemble des services et partenaires concernés par la bonne mise à jour des données, afin que les états fournis soient représentatifs de l'activité assurée par les différents services.

### **Bilan d'exécution annuel**

Chaque année, un bilan quantitatif et qualitatif d'exécution du contrat de convergence et de transformation sera réalisé et partagé par l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique au sein du CSC, avec l'appui des EPCI pour les opérations qu'ils financent. Ce bilan de l'année N, réalisé l'année N+1, devra être transmis à la DGOM et au CGET avant le 30 juin de l'année N+1.

Ce bilan est alimenté par les informations transmises par les services instructeurs et par les éventuels comités de suivi thématiques qui seraient mis en place. Il doit analyser les résultats du bilan financier décliné par volet, objectif, sous-objectif ainsi que par BOP et présenter, sur le plan qualitatif, l'avancement des principales opérations du CCT.

Le bilan d'exécution annuel ne traite pas uniquement des crédits contractualisés, mais permet de rendre compte des engagements des autres financeurs et de l'avancement des crédits valorisés.

### **Éco-conditionnalité**

Le principe d'éco-conditionnalité est un élément transversal d'appréciation de l'ensemble des projets du CCT. Il vise à accompagner la prise en compte de la dimension environnementale tant dans la sélection que dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Des critères d'éco-conditionnalité ont ainsi été identifiés pour prévenir et diminuer les incidences environnementales prévisibles. Ces critères font partie des éléments d'appréciation des opérations qui seront retenues et mises en œuvre dans le cadre du contrat. L'annexe Éco-conditionnalité du CCT précise les critères d'éligibilité et de classification retenus pour la prise en compte des questions environnementales. Le service instructeur peut solliciter l'avis de la DEAL et/ou de l'ADEME quant à la prise en compte de ces critères par le porteur de projet.

## **Évaluation**

L'évaluation du contrat portera sur la contribution des projets financés à l'atteinte des objectifs de réduction des écarts de développement avec l'Hexagone, en référence aux indicateurs fixés dans le plan de convergence et de transformation. Elle devra prendre en compte les 17 objectifs de développement durable, et plus particulièrement les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes (actions transversales et spécifiques) qui constituent également des principes horizontaux de mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement.

L'État et la Collectivité Territoriale de Martinique définiront conjointement le champ de l'évaluation qui pourra porter sur un ou plusieurs volets thématiques, sur l'ensemble du contrat ou sur un thème transversal. Dans l'évaluation du contrat, l'éco-conditionnalité et ses effets observés pourront par ailleurs être pris en compte. Une évaluation commune avec celle des programmes européens pourra être retenue.

Il s'agira de s'appuyer sur le suivi régulier de l'exécution des programmes afin d'identifier les difficultés potentielles et effectives de mise en œuvre. L'évaluation du contexte et l'appréciation de la pertinence et de la plus-value du contrat par rapport à un environnement évolutif s'avéreront déterminantes pour une éventuelle révision ainsi que pour la préparation d'une nouvelle génération de contrat.

Le pilotage de l'évaluation du contrat sera assuré par le comité de suivi du contrat qui validera le plan prévisionnel d'évaluation en s'appuyant sur les orientations nationales et les objectifs locaux. Ce comité s'appuiera sur un responsable identifié au sein des services du SGAR en charge de la gestion opérationnelle des évaluations, en lien avec son homologue de la Collectivité Territoriale de Martinique. Le financement de l'évaluation par l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique se fera à parité sur la durée du contrat.

### **Utilisation des critères d'éco-conditionnalité**

L'éco-conditionnalité est un dispositif global fixant les conditions d'éligibilité d'un projet au CCT mais aussi permettant de sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable. Il permet donc soit de limiter voir d'éviter les incidences potentiellement négatives lorsque celles-ci sont contrastées ou incertaines, soit de maximiser les effets positifs. Les critères ci-après visent donc à améliorer la qualité des projets financés sur le plan du développement durable, mais également à faire réaliser des économies de fonctionnement par les maîtres d'ouvrage grâce à une meilleure conception de leurs projets (notion de coût global). L'éco-conditionnalité permet une première prise de conscience de l'éco-responsabilité chez des bénéficiaires de subventions attribuées via le CCT.

A noter que tout projet financé ou toute activité aidée au titre du CCT devra nécessairement respecter les réglementations applicables, notamment environnementales et ne saurait être en deçà des obligations réglementaires mêmes si celles-ci ne sont pas indiquées dans la grille d'éco-conditionnalité ci-après. Par ailleurs, les porteurs sont invités à préciser dans leur dossier, la compatibilité de leur projet avec les documents d'aménagement du territoire.

Les critères d'éco-conditionnalité sont de deux niveaux :

**Niveau 1 - Éligibilité** : Ces critères seront utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CCT et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont des conditions liées soit à l'environnement physique ou stratégique du projet (en zone PPA...), soit à l'atteinte d'une performance environnementale (gain en émissions de particules...), soit encore à l'utilisation d'une démarche d'étude spécifique (étude de la densité optimale...). Les critères d'éligibilité intégrés dans la grille d'éco-conditionnalité ci-après sont issus d'une réflexion nationale permettant de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

À noter cependant que pour les dispositifs d'aides éco-conditionnées intégrés au CCT, comme ceux de l'ADEME ou de différents appels à projets (PIA...), il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres. Par ailleurs, pour les projets du volet d'aménagement urbain durable, il est demandé au porteur de projet d'intégrer dans sa démarche une réflexion sur les objectifs de développement durable, tels que définis par l'article L110.1-III du code de l'environnement, en relation avec la démarche intégrée recherchée (ce critère est rappelé dans la grille ci-après).

De plus l'inscription des projets présentés dans les démarches et les stratégies favorisant la transition énergétique et environnementale, et portées par la collectivité territoriale de Martinique et les EPCI permettra de les rendre éligibles au CCT.

**Niveau 2 - Classification/dosage** : Ces critères seront utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation.

En complément des critères de classification spécifiques à chacune des thématiques, et détaillés dans la grille ci-après, les porteurs sont invités à valoriser dans leur dossier les efforts ou contributions de leur projet au regard des critères transversaux suivants :

- maîtrise foncière de l'emprise des projets ;
- intégration paysagère dans l'environnement ;

- prévention du risque inondation (notamment gestion des eaux pluviales) ;
- gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
- performance et valorisation énergétique ;
- adaptation au changement climatique ;
- réduction, gestion et valorisation des déchets.

---

Par ailleurs, les porteurs de projet sont invités à s'appuyer sur les différents labels, certifications et normes définies au niveau du territoire, pour justifier de l'engagement de leur projet dans une démarche écoresponsable, respectueuse des milieux et de la biodiversité. Enfin les éco-conditionnalités définies dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens pourront

se substituer aux critères détaillés ci-après, d'autant plus que le CCT intervient dans la plupart des cas en contrepartie des fonds structurels.

De manière opérationnelle, les appels à projet régionaux émis dans le cadre du CCT devront faire référence aux critères d'éco-conditionnalité du présent document. Il conviendra par ailleurs que chaque porteur de projet ou d'activité aidés au titre du CCT renseigne au mieux ces critères et afin de permettre d'en suivre l'application.

Critères d'éco-conditionnalité

Axe	Objectifs	Critères d'éligibilité	Critères de classification
<p><b>1- FAVORISER LE BIEN ETRE ET L'ÉPANOUISSEMENT</b></p>	<p><b>Objectif 1 : Améliorer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes</b></p>	<p>Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques. Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares routières ou maritimes de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces.</p>	<p>Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables. Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements. Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux.</p>
	<p><b>Objectif 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale</b></p>	<p>Raccordement à une source d'énergie renouvelable pouvant alimenter partiellement la structure ou les installations connexes Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques.</p>	<p>Soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques et démarche intégrée</p>
	<p><b>Objectif 3 : Favoriser l'accès à la culture et au sport</b></p>	<p>Raccordement à une source d'énergie renouvelable ou d'alimentation en eaux de pluie pouvant alimenter partiellement la structure ou les installations connexes Recherche d'une amélioration significative des</p>	<p>Soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques et démarche intégrée</p>

		performances énergétiques, thermiques et d'économie d'eau.	
	<b>Objectif 4 : Favoriser l'accès au logement</b>		Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements.
<b>2. INVESTIR DANS LES FILIERES PORTEUSES</b>	<b>Objectif 1 : Créer un écosystème favorable à la structuration des filières</b>	Volet de valorisation et de mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques ou d'une protection des milieux ou de la biodiversité. Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Soutien aux filières économiques « vertes » Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie...) Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur ou performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte. Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte. Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE
	<b>Objectif 3 : Se tourner vers la mer</b>	Engagement du porteur de projet sur l'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux (éviter et réduction des impacts sur les milieux, la biodiversité, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés,	Qualité environnementale de la conception du projet Prise en compte des modes de gestion des investissements réalisés dans le projet

		organisation du chantier, proximité des fournisseurs). Engagement du porteur de projet sur l'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés. Recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité et envisageables à l'occasion du projet.	
	<b>Objectif 4 : S'engager dans le tourisme durable</b>	Volet de valorisation et de mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques ou d'une protection des milieux ou de la biodiversité. Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte. Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte.
	<b>Objectif 5 : Développer le potentiel énergétique</b>	Articulation avec le PRSE. Localisation du projet en zone PPA et évaluation ex-ante montrant un gain du point de vue des émissions de particules et ou NOx, pour les projets liés à l'amélioration de la qualité de l'air Prise en compte des critères spécifiques ADEME et PIA le cas échéant, pour les projets liés aux énergies renouvelables. Articulation avec les PRIS pour les projets liés à l'efficacité énergétique des bâtiments	Réalisation d'une étude par un prestataire. Performance énergétique visée. Labellisation environnementale.
	<b>Objectif 6 : Systématiser le numérique</b>	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable. Démarche de conception du projet intégrant une concertation large Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques	Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...). Respect de clauses sociales d'insertion.
	<b>Objectif 7 : Dynamiser la filière BTP</b>		
	<b>Objectif 8 : Valoriser et</b>	Inscription dans les	Convergence avec la

	<b>protéger la biodiversité</b>	stratégies régionales (SRCE, SRCAE, SDAGE, PAMM). Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés ou des PNA ou des Conservatoires, le cas échéant.	politique de biodiversité et de développement de l'économie verte Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE. Grande attention portée sur le choix des espèces introduites dans les milieux (lutte contre les espèces exotiques envahissantes)
	<b>Objectif 9 : Développer l'économie circulaire</b>	Diagnostic d'économie circulaire	Volet gestion des biodéchets performant Valorisation énergétique et agricole des déchets en accord avec les objectifs du SRCAE et des PCET Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte. Valorisation des boues issues d'épuration des eaux usées et traitement des eaux potables
	<b>Objectif 10 : Valoriser les sargasses</b>	Diagnostic d'économie circulaire	Valorisation énergétique et agricole des déchets en accord avec les objectifs du SRCAE et des PCET Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte.
<b>3. ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE</b>	<b>Objectif 1 : Augmenter la résilience face aux risques naturels</b>	Compatibilité avec les objectifs du Plan Séisme Antilles, pour les projets liés au risque sismique  Compatibilité avec les plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE) et labels PAPI ou PSR, pour les projets liés au risque inondation	Priorité à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures de gestion de crise, établissements scolaires publics, logements sociaux Efficience du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être,

			sauf exception technique ou économique, privilégiée).
	<b>Objectif 2 : Renforcer la lutte contre les trafics et prévenir la délinquance</b>		
	<b>Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire</b>	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable. Démarche de conception du projet intégrant une concertation large Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques	Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...). Respect de clauses sociales d'insertion.
	<b>Objectif 4 : Dynamiser les ZAE et les centres-bourgs</b>	Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement. Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet ou aux dispositifs nationaux dont il relève (ex : contrats de ville)	Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable ou A21 sur le territoire de projet ou prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique (SRCAE, PPA, SRADDT...) Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...) Application des principes ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'élaboration des projets.
	<b>Objectif 5 : Assurer la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement</b>	Compatibilité avec le SDAGE, le SDAEP et le SDAEU.	Rappel des exigences du SDAGE : Pour l'assainissement : A) Station d'épuration : mise en conformité à la directive ERU et/ou directive cadre sur l'eau ou réseau de transfert vers une autre station d'épuration conforme visant à supprimer une station non conforme B) Station d'épuration/poste : sécurisation électrique des ouvrages en cas de coupure ou défaillance électrique C) Extension de réseaux

			<p>de collecte et des raccordements dans les secteurs ou les stations d'épuration sont conformes et en sous charges</p> <p>D) Mise en place de filières de traitement des sous produits de l'assainissement</p> <p>Pour l'eau potable :</p> <p>A) Amélioration des rendements de réseaux</p> <p>B) Développement de ressources alternatives aux eaux de surfaces et de nouvelles ressources (eau souterraine, bassins réservoirs...)</p> <p>C) Sécurisation des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable en matière d'énergie</p>
--	--	--	--

**Grille de conformité aux critères d'éco-conditionnalité**

Afin de pouvoir analyser les engagements de porteurs de projet vis-à-vis de la protection de l'environnement pour un développement durable du territoire, une grille de respect des critères d'éco-conditionnalité devra être systématiquement jointe au dossier de demande d'aide au titre du CCT.

*Ci-dessous un exemple de grille de conformité pour un projet lié à l'enseignement supérieur :*

**Grille de conformité aux critères d'éco-conditionnalité**

<b>Critère concerné</b>	<b>Engagement/Justification du porteur</b>
Critère d'éligibilité 1 : Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques.	
Critère d'éligibilité 2 : Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares routières ou maritimes de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces.	
Critère de classification 1 : Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables.	
Critère de classification 2 : Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements.	
Critère de classification 3 : Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux.	
Critère transversal 1 : maîtrise foncière de l'emprise des projets	
Critère transversal 2 : intégration paysagère dans l'environnement	
Critère transversal 3 : prévention du risque inondation (notamment gestion des eaux pluviales)	
Critère transversal 4 : gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	
Critère transversal 5 : performance et valorisation énergétique	
Critère transversal 6 : adaptation au changement climatique	
Critère transversal 7 : réduction, gestion et valorisation des déchets	
Compatibilité du projet avec les documents d'aménagement du territoire	
Principales conclusions de l'évaluation environnementale du projet si celle-ci a été réalisée	

## **ANNEXES**

---

**1 - Maquette financière**

**2 - Fiches Projets**

**3 - Projets Assises proposés au CIOM – volets agriculture alimentation et pêche aquaculture**